

Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

2 rue Blanche Baron - BP10232 - 18100 VIERZON

Tél. 02.48.71.35.78 - spanc@cc-vierzon.fr

Redevance pour le contrôle des installations d'assainissement individuel

Redevance assainissement non collectif	Tarifs*
<u>Contrôle des installations neuves/réhabilitées :</u> - Contrôle de conception/implantation du projet (V1 – avant travaux) - Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle V1 non conforme – V1 bis) - Contrôle de bonne exécution des travaux (V2 – avant recouvrement) - Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle V2 non conforme – V2 bis)	140 euros 70 euros 110 euros 95 euros
<u>Contrôle des installations existantes :</u> - Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière - Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière – 2^{ème} visite - Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique) - Redevance annuelle	135 euros 100 euros 15 euros
Frais pour un déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé	50 euros
<u>Prestation d'entretien facultatif (vidange) :</u> - Part forfaitaire par installation et par intervention - Part variable par m³ de boues dépotées et traitées en station d'épuration	145 euros 30 euros

**tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire*